

Paris, le 5 décembre 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU BÉNÉVOLAT, LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA JEUNESSE ET DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL RÉAFFIRME LE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT AUX BÉNÉVOLES QUI FONT DE L'ENGAGEMENT UNE RÉALITE EN FRANCE

Ce mardi 5 décembre, Prisca THEVENOT, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel (SNU), lance le nouveau site d'information VAE bénévole pour accompagner tous les bénévoles pouvant prétendre à la validation des acquis de l'expérience bénévole.

En 2023, c'est 23% des Français qui sont impliqués dans une association et près d'un quart qui déclarent être bénévoles. Cela représente les deux tiers des individus qui participent aux activités d'une association d'une manière ou d'une autre (adhésion, bénévolat, usager...). Par ailleurs, cela représente un volume de travail de l'ordre de 587 000 emplois en équivalent temps plein. Ces chiffres sont le signe d'une santé civique qu'il faut récompenser.

66% des bénévoles en 2023 sont en âge de travailler. Or, toute expérience bénévole, quel que soit son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec une certification, peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience bénévole. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

« Avec la VAE bénévole, je peux faire valider mon expérience de bénévole et avoir un nouveau diplôme à la clé pour réaliser mon projet professionnel, et m'insérer dans la société. Il faut récompenser tous ceux qui se mettent au service du bien-commun et de la nation. »

Toutefois, la VAE bénévole n'est que trop peu utilisée aujourd'hui. Créée en 2002, elle permet à chacun de voir son expérience reconnue par un titre ou un diplôme sans revenir sur les bancs de l'école ou passer par un dispositif de formation. Véritable levier pour le développement d'une carrière, ce dispositif doit être connu de tous.

C'est pourquoi le site d'information VAE bénévole (https://vaebenevole.associations.gouv.fr/) vient compléter la plateforme VAE lancée par le Gouvernement dans le cadre de la loi du 21 décembre 2022, portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

Cette démarche s'inscrit dans une reconquête plus globale que la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel entend mener auprès des jeunes et des personnes engagées. Alors que plus rien ne semble solidariser les Français, il est urgent de montrer qu'ils se réunissent encore autour de causes. Ces causes, elles sont notamment incarnées par leurs engagements dans nos associations, qui sont devenues un bouclier contre le choc des civilisations, et prennent aujourd'hui le relais de la solidarité dans nos territoires.

Retrouvez sur le site **VAE** bénévole, le parcours en trois étapes pour transformer votre expérience bénévole en diplôme. D'accès simple, ce site vous donne les clés pour comprendre les différentes démarches et les modalités d'accompagnement.

Pour en savoir plus : <a href="https://vaebenevole.associations.gouv.fr/">https://vaebenevole.associations.gouv.fr/</a> et <a href="https://vae.gouv.fr/">https://vaebenevole.associations.gouv.fr/</a> et <a href="https://vae.gouv.fr/">https://vae.gouv.fr/</a>

## **Contact presse**

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Tél: 01 55 55 30 10

Mél: spresse@education.gouv.fr www.education.gouv.fr/presse https://twitter.com/Education\_Gouv